

# MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 31 JANVIER 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le mardi trente et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

**Présents :** MM. MASSARD P., CORMIER F., Mmes CHANTELOUP C., FOURNIER M., DUVEAU F., FAVROLLE M.C., M. ZIOLKOWSKI H., Mmes DE VOS F. et BURCHER M.

**Absents excusés a (ont) donné pouvoir :** M. JACQUET F. a donné pouvoir à M. MASSARD P. et M. BAUDRIER J.P. a donné pouvoir à Mme FAVROLLE M.C.

**Absents excusés :** M. RIVRY L. et Mme FRAYSSE N.

**Secrétaire de séance:** M. ZIOLKOWSKI H. a été désigné comme tel.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

### ➤ COMMUNAUTE de COMMUNES TOURAINE VALLEE de l'INDRE :

#### ▪ Présentation Commissions

Monsieur le Maire propose la liste suivante des délégués des commissions de la nouvelle Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre :

Commissions	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Finances	F. JACQUET	J.P. BAUDRIER
Aménagement du territoire, THD, Habitat et Gens du voyage	F. JACQUET	P. MASSARD
Enfance-jeunesse	F. DE VOS	M. FOURNIER
Déchets ménagers	P. MASSARD	F. CORMIER
Développement économique (ZAE et immobilier d'entreprises) et insertion professionnelle	F. DUVEAU	F. JACQUET
Ressources humaines	C. CHANTELOUP	M. BUCHER
Assainissement et eau potable	N. FRAYSSE	P. MASSARD
Culture	C. FAVROLLE	F. JACQUET

Mutualisation et social	M. FOURNIER	F. DE VOS
Bâtiments et voiries	H. ZIOLKOWSKI	F. DUVEAU
Gémapi, Hydraulique, Economie Sociale et Solidaire, commerces de proximité	F. DUVEAU	L. RIVRY
Tourisme	J.P. BAUDRIER	H. ZIOLKOWSKI
Transports	M. BUCHER	F. CORMIER
Sport	F. CORMIER	N. FRAYSSE

▪ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Principe d'opposition au transfert de plein droit**

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau en date du 17 novembre 2016 sollicitant les 12 communes de s'opposer au transfert de plein de la compétence PLU Intercommunal (PLUI),

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 portant sur l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU Intercommunal à la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et du Val de l'Indre étendue au Communes de Villeperdue et Sainte-Catherine-de-Fierbois conformément à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016.

-DE PRECISER que la minorité de blocage à atteindre, alors, n'est que de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes concernées.

➤ **DEPENSES d'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

Il est proposé au Conseil Municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2016 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts) soit 169 609,01 € - 22 722,35 € (chapitre 16 : Remboursement d'emprunts) = 146 886,66 € dans la limite de 36 721,66€ (25 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif de 2017, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

**-PRÉCISE** le montant et l'affectation des dépenses d'investissement sur le budget principal concernées :

Cimetière (article 2116 – opérations non individualisées)	3.500,00 €
Matériel de bureau et informatique (article 2183 – opérations non individualisées)	2.000,00 €
Autres matériels et outillages incendies (article 21578 – opérations non individualisées)	2.000,00 €
Réseaux de voirie (article 2152 – opération 55)	21.221,66 €
Bâtiments scolaires (article 21312 – opération 53)	8.000,00 €
Soit un total de	36.721,66 €

## ➤ **AFFAIRE LAITHIER**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les faits concernant l'affaire de M. Sébastien LAITHIER qui avait perdu son procès contre la Commune au Tribunal Administratif en première instance : Il avait déposé une demande de certificat d'urbanisme pour une construction d'un gîte sur pilotis en 2010 qui lui avait été accordé. Il n'avait déposé aucun permis par la suite et avait redemandé un certificat en 2012. Or, il reçut un refus de ce dernier lié au renforcement du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations). Il avait alors entamé une nouvelle procédure avec un nouvel avocat où il réclamait à l'Etat et à la Commune la réparation du préjudice de l'achat de son terrain devenu non constructible. Lors du jugement, le 29 novembre dernier, le Tribunal Administratif a condamnée à verser à M. LAITHIER la somme de 57 945 € correspondant au prix du terrain constructible, et a rejeté le surplus de 48 455 € qu'il réclamait pour dédommagement. L'assurance de la commune a pris en charge ce montant.

Monsieur le Maire donne également lecture de l'article paru dans la Nouvelle République le 10 janvier 2017 qui présente une version tronquée du jugement et ne révèle pas les faits tels qui sont exposés ci-dessus. Il regrette que la recherche à tout prix du « sensationnel » amène certains journalistes à travestir la vérité.

## ➤ **TRAVAUX DIVERS**

### ▪ **Changement des portes de l'école**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la sécurisation des espaces scolaires, le Préfet a octroyé à la Commune une subvention exceptionnelle de 2 934 € correspondant à 50 % du devis de changement des portes de l'école (entrée et bureau). Ces travaux sont prévus fin février ou début mars.

### ▪ **Rénovation de la Salle Polyvalente**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler les demandes de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour les travaux de rénovation et d'économie d'énergie de la salle polyvalente. Ces travaux concernent le changement des menuiseries extérieures, la rénovation des peintures et du changement du faux plafond ainsi que le changement de chauffage.

## ➤ TARIFS SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter pour l'année 2017 les tarifs de la salle polyvalente. Si les subventions pour les travaux de rénovation sont accordées une éventuelle augmentation sera envisagée en 2018.

## ➤ QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

### ▪ Commissions Communales

Monsieur le Maire demande aux Membres de la Commission Communale « Environnement » de réfléchir au règlement du futur concours des décorations de Noël.

Un nouveau concours photos sera organisé cette année. La soirée « Loire Nature » n'étant pas reconduite, il faudra prévoir un thème. La remise des prix pourra avoir lieu lors de la fête des Bateliers.

Il sera également envisagé de mobiliser la population sur la propreté des bords de Loire.

### ▪ Budget « Eau et Assainissement »

Le budget « Eau et Assainissement » étant à nouveau impacté par les amortissements du tracteur et le changement non annoncé de date de facturation de la part du Syndicat Intercommunal des Eaux Lignières-Vallères, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité M. le Préfet par courrier afin qu'une partie des recettes d'investissement soit exceptionnellement reversée en recette de fonctionnement. L'année prochaine le tracteur sera amorti et cette demande ne sera plus nécessaire.

### ▪ Enquête couverture téléphone mobile

Le 25 janvier dernier, les différents opérateurs de téléphonie mobile ont diligenté une société parisienne pour vérifier la couverture jusqu'à 500 mètres aux alentours du Bourg. Le résultat est acceptable, mais Mr le Maire a indiqué dans le compte rendu que la plus grande partie de la commune, où les difficultés de réception sont réelles, n'a pas été testée, rendant ce test non concluant.

### ▪ Demande d'adhésion à une mutuelle collective

A la demande d'une habitante, les membres du Conseil ont débattu de l'opportunité d'étudier la possibilité de signer un contrat de mutuelle santé pour la population de la commune. Ils ont décidé d'attendre d'avoir plus d'informations pour se prononcer, mais ce projet semble difficilement réalisable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.25.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,